

VOL. XXVI No 5

LE BULLETIN des  
RECHERCHES

Publication Mensuelle  
MAI 1920

HISTORIQUES

---

ORGANE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*qui manet in patria et patriam cognoscere  
tenet ismih non civis sed peregrinus erit*



DIRECTEUR DE LA REDACTION :

PIERRE-GEORGES ROY

---

EDITE ET ADMINISTRE PAR

"L'ECLAIREUR", LIMITEE

Beauceville, Qué.

## SOMMAIRE DE MAI 1920

---

	Pages.
La famille Rouer de Villeray : P. G. R. . . . .	129
Le jeu des échecs au Canada : E. Z. Massicotte . . . . .	146
Le peintre Dulongpré : E. Z. M. . . . .	149
Les Du Plessis : Regis Roy . . . . .	150
La chanson des Frères du Canada : E. Z. Massicotte . . . . .	152
La plantation du mai dans le bon vieux temps : E. Z. Massicotte . . . . .	154
Jocelyn Waller : E. Z. M. . . . .	156
L'engagement d'un chirurgien pour l'ouest au dixhui- tième siècle : E. Z. Massicotte . . . . .	157
A propos de lutins : E. Z. M. . . . .	159
M. de Beaussier de l'Isle : Regis Roy . . . . .	160

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXVI

BEUCEVILLE--MAI 1920

No 5

---

---

### La famille Rouer de Villeray

#### AUGUSTIN ROUER DE LA CARDONNIERE ET DE VILLERAY

(Suite)

1ère génération: Louis Rouer de Villeray.

2e génération: Augustin Rouer de la Cardonnière et de Villeray.

#### AUGUSTIN ROUER DE LA CARDONNIERE ET DE VILLERAY

Né à Québec le 13 juin 1664.

On a commis bien des erreurs sur ce personnage. Elles s'expliquent par le fait qu'il porta le nom de Rouer de la Cardonnière jusqu'à la mort de son père, le 6 décembre 1700, et qu'à partir de cette date, en qualité d'aîné de la famille, il prit le nom de Rouer de Villeray.

Le 27 avril 1684, le gouverneur de la Barre et l'intendant de Meulles accordaient aux frères Augustin Rouer de la Cardonnière et Louis Rouer d'Artigny une étendue de deux lieues de terre "prés et bois, de front sur le fleuve Saint-Laurent, sur deux lieues de profondeur dans les

terres, à prendre depuis une rivière qui est vis-à-vis l'Isle Verte, du côté du sud de la dite isle, icelle dite rivière comprise, jusqu'à deux lieues en descendant le dit fleuve, ensemble les bastures, isles et islots qui se rencontrent vis-à-vis les dites deux lieues, jusqu'à la dite Isle Verte, icelle même comprise...” (72).

Cette concession était faite aux sieurs Rouer de la Cardonnière et Rouer d'Artigny, à toujours, en toute propriété, en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

C'est la seigneurie qui est devenue l'importante paroisse de L'Isle-Verte.

En 1685, l'intendant de Meulles, qui avait toujours été l'ami de M. de Villeray père, essaya de faire nommer son fils à la charge de lieutenant particulier de la prévôté de Québec. Le 6 octobre 1685, il adressait un mémoire au ministre pour lui faire voir la nécessité d'un lieutenant particulier de la Prévôté de Québec et faire connaître les droits de son protégé à cette charge :

“ La Compagnie, écrivait-il, à laquelle en 1628 le Roi avait concédé la propriété de la Nouvelle-France avait laissé au gouverneur-général le soin d'y rendre la justice. En 1651 (?), le gouverneur de Lauzon, voyant que les habitants commençaient à se multiplier, établit pour chef de la justice ordinaire un grand sénéchal pour toute la Nouvelle-France avec un lieutenant-général civil et criminel au siège de Québec et un lieutenant particulier aussi civil et criminel pour y rendre la justice en première instance dont l'appel ressortissait pardevant le gouverneur général, lequel avait pouvoir de Sa Majesté de juger souverainement et en dernier ressort.

“ Cela a continué de cette sorte jusqu'en 1663, année pendant laquelle la Compagnie remit la propriété au Roi.

“ Et cette même année 1663 Sa Majesté ayant par son édit établi le Conseil Souverain du dit pays avec pouvoir entr'autres choses de commettre à Québec, aux Trois-

(72) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 18.

Rivières et autres lieux et en la manière qu'il le jugerait nécessaire des personnes pour juger en première instance.

“ Le dit Conseil en établit aux Trois-Rivières et à Montréal, mais il ne jugea pas en devoir établir à Québec estimant pour lors qu'il y aurait du mieux à cet égard de juger les différends des parties en dernier ressort sans passer par aucun autre degré de juridiction.

“ Néanmoins la Compagnie d'Occident à laquelle le Roi concéda en 1664 la même propriété du dit pays qu'avait l'ancienne compagnie voyant que les habitants se multipliaient et que plusieurs avaient de la difficulté de souffrir que leurs différends fussent ainsi jugés d'abord en dernier ressort établit à Québec en 1666 sous son autorité un seul juge, savoir un lieutenant général civil et criminel pour juger en première instance.

“ Et Sa Majesté après avoir repris en 1674 la propriété du dit pays y établit et institua par son édit de 1677 le siège de la prévôté de Québec et rétablit en même temps le lieutenant-général seulement avec un procureur pour Sa Majesté et un greffier.

“ Mais comme du depuis les habitants se sont augmentés notablement et s'augmentent de jour à autre par les soins particuliers que Sa Majesté prend du dit pays et qu'il est déjà arrivé en plusieurs occasions que le public et les particuliers ont souffert et pourraient dorénavant souffrir plus considérablement faute d'un juge pour faire les visites ordinaires de police, juger en première instance et tenir le siège de la prévôté, le lieutenant-général en étant absent, soit pour affaires publiques, ou particulières, par maladie, causes de récusations, prise à partie ou autrement, outre que lorsque messieurs les intendants sont obligés de prendre avec eux le nombre d'assesseurs nécessaires pour juger des matières criminelles dont ils estiment devoir connaître, ils ont de la difficulté de trouver sur les lieux nombre compétent de praticiens.

“ De manière qu'il ne pourrait pas se fait, monseigneur, que vous ne procurassiez un grand avantage au public et aux particuliers habitants de ce pays si vous

aviez agréable d'inspirer au Roi de vouloir rétablir le dit office de lieutenant particulier ainsi que Sa Majesté a fait celui de lieutenant-général au dit siège de la prévôté et faire la grâce au sieur de Villeray, premier conseiller du dit Conseil Souverain, dernier pourvu du dit office de lieutenant particulier lequel il exerçait actuellement lors de la création du dit Conseil, d'en pourvoir Augustin Rouer de Villeray, son fils aîné, en attribuant au dit office des gages raisonnables à proportion de ceux du dit lieutenant général et le dit sieur de Villeray et toute sa famille seront d'autant plus obligés de continuer leurs vœux et leurs prières pour votre prospérité et santé.

“ Nous Jacques de Meulles, chevalier, seigneur de la Source, grand bailli d'Orléans, et intendant de la justice, police et finances du dit pays de la Nouvelle-France, certifications qu'il serait avantageux au public, aux habitants de Québec et étrangers qui y trafiquent qu'il plut à Monseigneur le marquis de Seignelay inspirer au roi de vouloir rétablir le dit office de lieutenant particulier au siège de la dite prévôté et même d'en disposer en faveur du fils aîné du dit sieur de Villeray, premier conseiller au dit Conseil Souverain, lequel en ce faisant serait plus invité de continuer son application à rendre son dit fils capable d'espérer pouvoir obtenir de Sa Majesté la survivance de l'office de premier conseiller, que le dit sieur de Villeray a exercé et exerce avec honneur et intégrité depuis la création du dit conseil qui fut en la dite année mil six cent soixante et trois, en foi de quoi nous avons signé le présent certificat à icelui fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par un de nos secrétaires à Québec ce sixième octobre mil six cent quatre vingt cinq.”—de Meulles (73).

Le long plaidoyer de l'intendant de Meulles en faveur de la nomination d'un lieutenant particulier de la Prévôté à Québec laissa le ministre insensible. Il devait s'écouler près de dix ans avant la nomination d'un lieutenant particulier de la Prévôté dans la capitale.

Comme nous l'avons vu plus haut, la seigneurie de L'Isle-Verte avait été accordée en commun à MM. Rouer de la Cardonnière et Rouer de Villeray. Une seigneurie possédée ainsi en commun avait certains désavantages. La terre ne manquait pas dans la Nouvelle-France, et M. Rouer de Villeray père se décida à faire accorder une autre seigneurie à son fils aîné. En 1688, il obtenait du gouverneur de Denonville et de l'intendant Bochart Champigny que son fils Louis Rouer d'Artigny garderait seul la seigneurie de L'Isle-Verte et que Augustin Rouer de la Cardonnière recevrait une autre concession.

Le 24 avril 1688, Augustin Rouer de la Cardonnière recevait l'étendue de deux lieues de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, à prendre joignant et attenant la concession du Bic qui appartenait au sieur de Vitré en descendant le fleuve, et deux lieues de profondeur dans les terres, ensemble la rivière dite de Rimouski et autres rivières et ruisseaux si aucuns se trouvent dans la dite étendue, avec l'île de Saint-Barnabé, et les battures, isles et islets qui se pourront rencontrer entre les dites terres et la dite isle..." (74).

Cette concession fut confirmée par le roi le 24 mai 1689 (75).

M. Rouer de la Cardonnière garda sa seigneurie de Rimouski un peu plus de six ans. Le 10 juillet 1694, il la céda à Germain Lepage en échange d'une terre que ce dernier possédait à Saint-François de l'île d'Orléans du chef de sa femme, Marie-Madeleine Gagnon (76).

Le 16 juin 1703, le roi décidait de porter à douze le nombre des conseillers au Conseil Supérieur. M. Rouer de Villeray fut choisi avec MM. de la Colomnière, Morel de la Durantaye et Aubert de la Chesnaye comme conseillers d'augmentation.

Les lettres de provisions de M. Rouer de Villeray furent signées par le roi le même jour, 16 juin 1703 (77).

(74) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 2.

(75) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 2.

(76) Acte d'échange devant Chambalon, notaire à Québec, le 10 juillet 1694.

(77) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 2.

Il fut installé le 29 octobre 1703 (78).

M. Rouer de Villeray habita successivement Québec, Rimouski, l'île d'Orléans et Sainte-Foy.

C'est pendant qu'il habitait Sainte-Foy qu'il eut avec les marguilliers de cette paroisse un curieux différend au sujet de la place qu'il devait occuper dans l'église paroissiale.

Le litige fut décidé par l'intendant Raudot le 27 février 1707.

L'ordonnance rendue par M. Raudot a été conservée. On y voit quelle importance nos ancêtres attachaient à ces questions de préséance qui nous semblent des vétilles aujourd'hui :

“ Le sieur de Villeray coner au Conseil Supérieur de cette ville ayant fait venir pardevant nous les Marguilliers de Notre-Dame de Foy pour estre condamnés à luy fournir une place dans leur Eglise, convenable à sa dignité tant pour luy que pour sa famille laquelle fait son séjour actuel sur une habitation étant dans la d. paroisse qu'il a acquise depuis peu et les d. Marguilliers nous ayant répon du qu'il n'y avait aucune place dans leur Eglise à donner, nous y aurions fait transporter Me Delajoüe, lequel nous a raporté le plan de la de. Eglise, par lequel ayant veu qu'en avançant le banc des P. Jésuites seigneurs de la de. Paroisse, on pourrait ensuite trouver une place pour mettre un banc pour le d. Sieur de Villeray en sorte qu'il se trouverait trois bancs entre celuy des seigneurs et l'oeuvre sans que cela puisse apporter aucune incômodité à la de. Eglise le d. sieur de Villeray nous ayant demandé que les d. marguilliers soient condamnez à luy fournir un banc dans le d. endroit aux offres qu'il fait de payer le d. banc suivant ce que paye celuy proche duquel il sera, à quoi ayant égard veu le plan à nous apporté par le d. Me de la Joue nous condamnons les d. Marguilliers à fournir au d. sr de Villeray un banc après celuy des d. Pères Jésuites seigneurs de la d. paroisse en reculant le

d. banc en sorte qu'il y ait trois bancs entre yceluy et l'oeuvre de la d. Eglise, en cas de refus des d. marguilliers permis au d. sieur de Villeray d'en faire faire un de pareille grandeur et largeur que les deux qui y sont à présent et le placer dans l'endroit marqué par notre ordonnance, et luy sera tenu compte de ce qui sera par luy déboursé en déduction du prix qu'il payera annuellement pour le d. banc le plus que nous avons fixé au prix du banc le plus proche. Mandons, etc. Fait et donné à Québec en notre hotel le 27e jour de février 1707.—Raudot (79).

M. Rouer de Villeray décéda au printemps de 1711 (80).

M. Rouer de Villeray avait épousé, à Québec, le 1er septembre 1689, Marie-Louise Le Gardeur de Tilly, fille de Charles Le Gardeur de Tilly et de Geneviève Juchereau de Maur.

Elle décéda après 1722 puisqu'en cette année elle donnait son consentement au mariage de son fils avec Marie-Madeleine Foulon dit Dumont.

Enfants :

## I

### LOUIS ROUER DE VILLERAY

Né à Québec le 3 août 1690.

Le 10 février 1693, son parrain, le gouverneur de Frontenac, lui faisait un joli cadeau en lui concédant le lac Métis, aussi connu sous le nom de lac Kesquabequiac.

“ Nous, disaient MM. de Frontenac et Bochart Champigny, en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté, avons au dit Louis Rouer, ses successeurs ou ayans cause, donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes, en pleine propriété à perpétuité le dit lac appelé Mitis, avec une lieue de terre

(79) Ordonnances des Intendants, cahier 1er, folio 90.

(80) On ne trouve l'acte de sépulture de M. Rouer de Villeray ni à Québec, ni à Sainte-Foy ni à Saint-Laurent. Le 23 février 1711, M. de Villeray assistait à une séance du Conseil Supérieur. Le 1er juillet 1711, sa veuve, Marie-Louise Le Gardeur de Tilly, demandait élection de tutelle à ses mineurs. M. Rouer de Villeray est donc mort entre le 23 février et le 1er juillet 1711.

de profondeur tout autour d'iceluy, à titre de fief et justice, haute, moyenne et basse, aux droits de chasse, pesche et traite dans la dite étendue..." (81).

Cette concession était faite à titre de fief et justice, haute, moyenne et basse, avec droit de chasse, pêche et traite, etc, etc.

M. Rouer de Villeray père n'étant pas en état de remplir les conditions de la concession accordée à son fils mineur, se fit autoriser par une assemblée de famille, le 27 avril 1701, à vendre ou échanger le lac Métis ou Kesquabequiac. Il faut croire qu'il ne trouva pas d'acheteur puisque la seigneurie du lac Métis ne fut vendue que longtemps après la mort de Louis Rouer de Villeray par sa mère, héritière de ses biens (82).

Le jeune Rouer de Villeray qui avait embrassé la carrière de la marine, se perdit en 1712 "sur la prise faite par M. Dumont du vaisseau *la Brise* avec lequel il était en course".

## II

### ANGELIQUE-HYACINTHE ROUER DE VILLERAY

Née à Québec le 14 juillet 1692.

Mariée à Sainte-Foy, le 20 mai 1717, à Charles-Joseph Damours de Louvrières, enseigne réformé.

Celui-ci décéda à Sainte-Foy le 19 avril 1728 (83).

En secondes noces, à Saint-Nicolas, le 7 juin 1736, Angélique-Hyacinthe Rouer de Villeray devint l'épouse de Denis Rousseau, marchand.

Elle décéda à Saint-Nicolas le 25 novembre 1749.

## III

### JACQUES-AUGUSTIN ROUER DE VILLERAY

Né en 1694 (84).

(81) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 405.

(82) Acte de vente de la seigneurie de Métis par Madame Rouer de Villeray à Nicolas Lanoullier, à Québec, le 18 mai 1725.

(83) Pour leurs enfants voir notre *Famille Fuchereau Duchesnay*, p. 74.

(84) Mgr Tanguay le fait naître en 1698. Un acte de tutelle du 3 juillet 1711, lui donne dix-sept ans et son acte de mariage le dit majeur de vingt-huit ans. Il n'y a donc pas à se tromper. Il est né en 1694.

Décédé à Québec le 21 décembre 1762.

Il avait épousé à Québec, le 14 juillet 1722, Marie-Madeleine, fille de Nicolas Foulon dit Dumont et de Barbe de Boyère.

Elle décéda à Québec le 26 décembre 1767.

Enfants:

I.—MARIE-MADELEINE ROUER DE VILLERAY

Née à Québec le 1er mai 1723.

Mariée à Saint-Nicolas, le 7 août 1758, à Michel Fréchette, fils de Jean-Baptiste Fréchette et de Marie Rousseau.

En secondes noces, à Saint-Nicolas, le 26 août 1776, elle devint la femme de Alexandre Couture, veuf de Catherine Frontigny et fils de feu Augustin Couture et de Elisabeth Turgeon (85).

Elle décéda à Saint-Nicolas le 26 décembre 1787.

II.—AUGUSTIN ROUER DE VILLERAY

Né à Québec le 12 janvier 1725.

Décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 17 juillet 1787.

Il avait épousé, en 1755, Marie-Anne LeBorgne-Belisle.

Elle décéda au Cap-Santé le 13 mars 1807, à l'âge d'environ 92 ans.

De ce mariage naquirent:

10—Marie-Joseph Rouer de Villeray né en 1756. Décédé à Québec le 26 août 1757.

20—Alexandre Rouer de Villeray.

30—Madeleine Rouer de Villeray née en 1759. Mariée à Saint-Nicolas, le 26 août 1788, à Louis-Jérémie Douville, fils de feu Joseph Douville et de Marie-Ursule Brulotte (86). Décédée à l'Hôtel-Dieu de Québec le 27 mars 1840 (à 81 ans).

40—Marie-Joseph Rouer de Villeray né à L'Islet le 3 septembre 1760. Décédé à Kamouraska le 15 mars 1774.

(85) Contrat de mariage devant M. d'Artigny, notaire à Québec, le 19 août 1776.

(86) Contrat de mariage devant Alexandre Dumas, notaire à Québec, le 18 août 1788.

50—Anastasia Rouer de Villeray née au Cap Saint-Ignace le 31 mars 1762. Mariée à Saint-Nicolas, le 21 juillet 1788, à Jean-Baptiste Vermet, fils de Jean-Baptiste Vermet et de feu Marie Lessard (87).

60—Hypolite Rouer de Villeray né à Kamouraska le 22 octobre 1763. Navigateur. Marié à Québec le 11 janvier 1803, à Françoise Thibodeau, fille de Urbain Thibodeau et de Marie-Anastasia DeBlois, de la paroisse du Cap-Santé (88).

70—Marie-Anne Rouer de Villeray née en 1773. Mariée à Saint-Nicolas, le 23 août 1784, à Ignace Hallé, veuf de Suzanne Cloutier. Décédée à Saint-Henri de Lauzon le 7 juillet 1813 (à 50 ans).

### III.—LOUIS-CHARLES ROUER DE VILLERAY

Né à Québec le 18 septembre 1726.

Il épousa, à Québec, le 11 février 1749, Thérèse Laguerne de Morville, fille de feu Claude-Dorothée Laguerne de Morville, lieutenant des troupes et sous-ingénieur, et de Marie-Thérèse Lajoue.

En secondes noces, il épousa Marie-Thérèse Le Noir. M. Rouer de Villeray décéda à l'Hôpital-Général de Québec le 17 septembre 1797.

De son premier mariage il avait eu:

10—Marie-Louise Rouer de Villeray née à Québec le 22 novembre 1749. Décédée au même endroit le 2 janvier 1750.

20—Louis-René Rouer de Villeray né à Québec le 9 janvier 1751. Décédé à Varennes le 3 décembre 1833. Il avait épousé à Varennes, le 12 août 1782, Marie-Marguerite Gatien. Elle décéda à Varennes le 10 août 1847, à l'âge de 80 ans et 5 mois. Enfants:

A.—Judith-Apolline Rouer de Villeray née à Varen-

(87) Contrat de mariage devant M. Panet, notaire à Québec, le 14 juillet 1788

(88) Contrat de mariage devant François-Xavier Larue, notaire à la Pointe-aux-Trembles, le 10 janvier 1803. Le 19 août 1818, Hypolite Rouer de Villeray et Françoise Thibodeau faisaient baptiser un enfant au Cap-Santé. Il reçut au baptême le prénom de Urbain. Nous ignorons si cet enfant a fait souche.

nes le 10 septembre 1784. Décédée au même endroit le 5 mars 1875, à l'âge de 90 ans, 6 mois et 5 jours.

B.—Michel Rouer de Villeray né à Varennes le 22 juin 1786. Décédé au même endroit le 15 septembre 1786.

C.—Amable Rouer de Villeray né à Varennes le 3 octobre 1787. Il partit pour la Louisiane vers 1827. Sa famille n'en eut plus de nouvelles.

D.—Marie-Adélaïde Rouer de Villeray née à Varennes le 19 décembre 1789. Décédée au même endroit le 5 mars 1883, à l'âge de 93 ans et 4 mois.

E.—Thérèse-Dorothée Rouer de Villeray née à Varennes le 16 février 1792. Décédée au même endroit le 31 mai 1795.

F.—Sophie Rouer de Villeray née à Varennes le 22 septembre 1793. Décédée au même endroit le 27 mai 1795.

G.—Louis-Edouard Rouer de Villeray né à Varennes le 19 juillet 1796. Il décéda chez les Soeurs Grises à Montréal vers 1880. Il avait épousé, à Québec, le 7 novembre 1826, Marie-Anne Sylvestre, fille de Jean-Baptiste Sylvestre et de Marie Dion. Il laissa deux filles. L'une mariée à Montréal mourut aux Etats-Unis. On ne sait ce qu'il advint de l'autre.

H.—Rosalie Rouer de Villeray née à Varennes le 22 juin 1798. Décédée au même endroit le 1er août 1798.

I.—Jules-Léon Rouer de Villeray né à Varennes le 10 février 1800. Il fit d'abord partie d'une communauté de Frères puis tint un petit commerce à Montréal. Décédé célibataire quelque part au Nouveau-Brunswick.

J.—Marie-Dorothée Rouer de Villeray née à Varennes le 7 octobre 1803. Décédée à l'Hospice de la Jemmerais à Varennes le 13 janvier 1892.

K.—Marie-Elmire Rouer de Villeray née à Varennes le 23 janvier 1806. Décédée au même endroit le 21 avril 1806.

3o—Anonyme né et décédé à Québec le 26 décembre 1751.

4o—Madeleine-Augustin Rouer de Villeray né à Qué-

hec le 28 novembre 1753. Décédé à la Pointe-Lévy le 17 juillet 1754.

IV.—ANNE-CATHERINE-JOSEPH ROUER DE VILLERAY

Née à Québec le 26 octobre 1727.

V.—ANGELIQUE-MICHELLE ROUER DE VILLERAY

Née à Québec le 17 mars 1729.

Décédée au même endroit le 14 septembre 1729.

VI.—AUGUSTIN-MICHEL ROUER DE VILLERAY

Né à Québec le 13 mai 1730.

Décédé au même endroit le 3 juin 1730.

VII.—JEANNE-ANGELIQUE ROUER DE VILLERAY

Née à Québec le 30 décembre 1731.

VIII.—ALEXIS ROUER DE VILLERAY

Né à Québec le 18 janvier 1734.

Cadet dans les troupes du détachement de la marine.

Noyé accidentellement à Québec le 8 juillet 1761.

IX.—GENEVIEVE ROUER DE VILLERAY

Née à Québec le 22 juin 1735.

Mariée à Québec, en mai 1761, à Daniel Pascaud, natif de Londres, veuf de Suzanne Gasquet, et fils de Daniel Pascaud et de Elisabeth Collins, de Laroche (89).

X.—JOSEPH ROUER DE LA CARDONNIERE

Né à Québec le 11 novembre 1736.

Il fut fait enseigne dans les troupes du détachement de la marine le 1er mars 1757.

A la conquête, il s'embarqua pour la France où il continua de servir.

En 1764, M. Rouer de la Cardonnière passait à Cayenne en qualité de sous-lieutenant. Il y fut fait lieutenant en 1769.

(89) Contrat de mariage devant Le Maître Lamorille, notaire à Québec, le 27 mai 1761. Le contrat de mariage donne 21 ans à la future. Elle se rajunissait de cinq ans.

Neuf années plus tard, en 1778, embarqué sur *le Superbe*, il prenait part à une campagne contre les corsaires anglais.

En 1781, il escortait avec quarante-cinq hommes sur une canonnière un brick chargé de poudre pour Surinam.

En 1782, M. Rouer de la Cardonnière faisait la campagne contre Demerary. Sa belle conduite dans cette conquête le fit choisir comme commandant à Essequibo.

La même année, il était fait capitaine.

En mars 1784, il passait à la Martinique où il était incorporé dans le régiment de cette colonie.

En 1790, sa santé détruite l'obligeait à demander sa retraite après trente-huit ans de service.

Sa belle carrière militaire lui avait valu la croix de Saint-Louis.

#### XI.—MARIE-DENISE ROUER DE VILLERAY

Né à Québec le 8 mars 1740.

Probablement décédée en bas âge.

#### IV

#### GENEVIEVE-FRANÇOISE ROUER DE VILLERAY

Née en 1696 (90).

Mariée à Québec, le 16 novembre 1722, à Louis-Joseph Lambert, fils de feu Gabriel Lambert et de Marie-Renée Roussel.

M. Lambert décéda à Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy le 21 janvier 1760.

Madame Lambert décéda trois mois plus tard, à Saint-Nicolas, le 16 avril 1760.

C'est la très modeste succession laissée par Louis-Joseph Lambert et sa veuve qui a fait éclore cette monumentale fumisterie qu'on a appelée la *succession Lambert*. Encore aujourd'hui, les bureaux d'avocats reçoivent de temps en temps la visite de descendants de Louis-Joseph Lambert qui se prétendent héritiers de ses seigneuries et richesses. Louis-Joseph Lambert n'a jamais eu de sei-

(90) Un acte de tutelle du 3 juillet 1711 lui donne quinze ans.

gneuries. Et quand il épousa Geneviève-Françoise Rouer de Villeray il y avait déjà plusieurs années que les Villeray s'étaient dépossédés de leurs seigneuries. Mais essayez donc de raisonner avec des chercheurs d'héritages !

V

**BENJAMIN ROUER DE VILLERAY**

Né en 1701.

Le continuateur de la lignée.

VI

**HECTOR ROUER DE VILLERAY D'ARTIGNY**

Né à Saint-Laurent de l'île d'Orléans le 25 décembre 1702.

Il entra de bonne heure dans les troupes du détachement de la marine, puisque en 1737 il était fait enseigne en pied.

En 1751, M. de Villeray d'Artigny était enseigne en pied de la compagnie de Lorimier en garnison à Montréal.

Nous ne trouvons nulle trace de M. de Villeray d'Artigny après 1756. Il est probable qu'il passa en France à la cession du pays.

M. Rouer de Villeray d'Artigny avait épousé à Montréal, le 13 août 1731, Marie Neveu, fille de Jean-Baptiste Neveu, marchand et bourgeois, et de Françoise-Elisabeth Legros.

Enfants :

**I.—MATHIEU-HECTOR ROUER DE VILLERAY  
D'ARTIGNY**

Né à Montréal le 23 mars 1734.

Décédé à la Longue-Pointe le 22 septembre 1734.

**II.—JEAN-MAURICE ROUER DE VILLERAY  
D'ARTIGNY**

Né à Montréal le 9 août 1735.

Décédé au même endroit le 8 mars 1736.

**III.—MARIE-GERTRUDE ROUER DE VILLERAY  
D'ARTIGNY**

Née à Montréal le 27 avril 1737.

Décédée au même endroit le 7 juillet 1737.

IV.—MARIE-HYPOLITE ROUER DE VILLERAY  
D'ARTIGNY

Née à Montréal le 28 juin 1741.

Mariée à Montréal, le 1er mars 1756, à Charles-François de Marillac, chevalier, capitaine au régiment de Landoc, fils de messire Jean-Baptiste-Angé de Marillac, commandant du même régiment, chevalier de Saint-Louis, et de défunte dame Marie-Marthe de Malique, de la paroisse de Saint-Eustache, ville et diocèse de Paris.

Le chevalier de Marillac fut mortellement blessé à la bataille des Plaines d'Abraham le 13 septembre 1759 et décéda, quelques jours plus tard, à l'Hôpital-Général de Québec.

V.—MARIE-ELISABETH ROUER DE VILLERAY  
D'ARTIGNY

Née à Montréal le 15 novembre 1742.

Décédée au même endroit le 17 novembre 1742.

VI.—LOUIS-HECTOR ROUER DE VILLERAY  
D'ARTIGNY

Né à Montréal le 28 janvier 1745.

VII

LOUIS ROUER DE VILLERAY

Né à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans le 1er juin 1705.

Décédé au même endroit le 9 décembre 1705.

VIII

MARIE-CATHERINE (91) ROUER DE VILLERAY

Née à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans le 1er juin 1705.

Elle vivait encore en juillet 1711.

IX

PIERRE-IGNACE ROUER DE VILLERAY

Né en 1707 (92).

Il vivait encore en 1711.

(91) Un acte de tutelle du 3 juillet 1711 lui donne les prénoms Madeleine-Catherine.

(92) Un acte de tutelle du 3 juillet 1711 lui donne quatre ans.

X

MARIE-CATHERINE ROUER DE VILLERAY (93)

Née à Sainte-Foy le 22 août 1709.

Mariée à Québec, le 10 novembre 1726, à Michel Drouard, fils de Robert Drouard et de Madeleine Pagé.

M. Drouard succomba à la petite vérole à Québec le 10 mars 1733.

En secondes noces, à Québec, le 14 mai 1735, Marie-Catherine Rouer de Villeray devint la femme de Michel d'Arumberry de Salaberry, de Saint-Vincent de Ciboure, diocèse de Bayonne, fils de Martin d'Arumberry de Salaberry et de Marie de Michelance.

Elle décéda subitement à Québec le 26 août 1740 (94).

1ère génération: Louis Rouer de Villeray.

2ème génération: Augustin Rouer de la Cardonnière et de Villeray.

3ème génération: Benjamin Rouer de Villeray.

BENJAMIN ROUER DE VILLERAY

Né en 1701 (95).

Dès qu'il fut en âge de servir son père obtint pour lui une enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

Le 1er avril 1733, il était fait enseigne en second.

En 1739, le 1er avril, il était promu enseigne en pied.

Sous le régime français au Canada, malgré les dangers que couraient journellement les officiers et les actions à'éclat qu'ils accomplissaient, les promotions ne venaient pas vite. Le ministre était si loin ! En 1748, M. de Villeray était encore enseigne en pied et en garnison à Montréal.

(93) En écrivant l'acte de naissance de Marie-Catherine Rouer de Villeray, le curé de Sainte-Foy a eu une distraction et a écrit : fille de Augustin Rouer de Villeray et de Marie-Louise Polet, au lieu de Marie-Louise Le Gardeur de Tilly. Cette singulière distraction a mis Mgr Tanguay dans l'erreur. Il fait marier (*Dictionnaire généalogique*), Augustin Rouer de Villeray à Marie-Louise tandis que sa femme vivait encore.

(94) Elle laissait une fille qui fut religieuse ursuline à Québec. La mère Sainte-Catherine décéda le 2 décembre 1823, à l'âge de 85 ans.

(95) Un acte de tutelle du 3 juillet 1711 lui donne quinze ans, mais à son mariage, à Montréal, le 16 août 1735, il se déclare âgé de trente-cinq ans. Il était donc né en 1701.

C'est à la fin de 1748 ou dans les premiers mois de l'année 1749 que M. de Villeray fut envoyé servir à Louisbourg.

Dans un arrêté fait à Louisbourg le 11 octobre 1749 par MM. de la Galissonnière et Desherbiers, et intitulé "Projet de promotion pour la garnison de Louisbourg", nous trouvons que parmi les lieutenants qu'ils proposent est Benjamin de Villeray, enseigne en pied en Canada. Plus loin, nous lisons: "J'ai aussi placé le sieur Benjamin de Villeray, très ancien enseigne en pied dans les troupes du Canada, et bon officier comme méritant avoir une compagnie à la première promotion après celle-ci."

En 1750, les nominations faites par le roi au commandement des seize compagnies vacantes sur les vingt-quatre qu'il y avait à l'île Royale permirent à M. de Villeray d'obtenir une promotion qu'il attendait depuis plusieurs années. Il fut fait lieutenant.

L'année suivante, en 1751, il obtenait le commandement d'une compagnie.

En 1753, M. de Villeray était nommé commandant du fort Gaspereau au poste de la Baie Verte. Gaspereau était plutôt un poste de ravitaillement pour le fort de Beauséjour. Le commandant du fort Gaspereau était sous les ordres du commandant du fort de Beauséjour.

En 1755, une expédition anglaise composée de troupes levées dans le Massachusetts sous le commandement du colonel Monckton débarquait à Chignectou. Elle marcha aussitôt contre le fort de Beauséjour défendu par une garnison d'une centaine de soldats et de trois cents Acadiens. Le commandant du fort de Beauséjour était le sieur de Vergor, qui devait jouer un si triste rôle quatre ans plus tard à Québec. Les Anglais ouvrirent la tranchée le 12 juin, et, le 16, Vergor capitulait après une faible résistance. La petite garnison obtint les honneurs de la guerre et Monckton s'engagea à ne pas inquiéter les Acadiens qui avaient combattu avec elle.

P. G. R.

(La fin dans la prochaine livraison)

## LE JEU DES ECHECS AU CANADA

Jouait-on aux échecs en la Nouvelle-France ?

Je n'ai pas encore vu de texte qui renseigne sur ce point. Pour le moment, la plus ancienne mention du jeu qui me soit connue date du dix-huitième siècle. Elle existe dans l'étude consacrée à l'imprimeur Fleury Mesplet par le numismate R.-W. McLachlan. (Ottawa, 1916).

Au nombre des documents que M. McLachlan a recueillis pour son ouvrage dans la collection Haldimand (archives fédérales), et qu'il reproduit en appendice, on remarque une *chanson* sur les échecs signée *Anonyme* et dont l'auteur était le R. P. Bernard Well, jésuite belge, venu au Canada en 1756. Ce religieux résida à Montréal entre 1777 et 1791, date de sa mort, et il aurait, au témoignage de l'éditeur, publié divers articles dans la *Gazette* de Mesplet, sous le pseudonyme de *Anonyme*.

\* \* \*

L'autorité surveillait Mesplet en 1779. On prétendait qu'il laissait paraître dans son périodique des articles subversifs. Rendu nerveux par les plaintes nombreuses que l'on portait contre lui, Mesplet crut faire un bon coup en envoyant au gouverneur Haldimand le manuscrit d'une chanson que le P. Well lui avait remis.

Evidemment, l'imprimeur avait ou voulait faire croire qu'il avait aperçu des allusions épouvantables dans le manuscrit en question.

Mesplet avait-il tort, avait-il raison? Le lecteur en jugera. La chanson est intéressante et mérite d'être lue, elle démontre que les échecs étaient connus des Canadiens en 1779, cela suffit pour donner à cette poésie son droit d'entrée dans l'histoire du jeu des échecs au Canada.

\* \* \*

### EN PARLANT DU JEU DES ECHECS

#### CHANSON

1

Sur le jeu que j'ai dans les mains,

Le sort n'étend pas ses caprices;

Ce sort qui, parmi les humains,

Couronne si souvent les vices.

Combien d'hommes aux premiers rangs

Que le seul hasard a fait grands.

2

Les Rois ont des fous pour soldats,  
Qui les servent dans chaque armée;  
Messieurs ne vous en plaignez pas,  
Puisque dans plus d'une assemblée,  
Les hommes seraient bien heureux  
De n'en pouvoir compter que deux.

3

Les fous sont placés près du Roi,  
Un tel roi peut-il être sage?  
Des courtisans quand je les vois,  
Je reconnais ici l'image.  
Jamais s'il s'agit d'un bon choix,  
De deux sots n'écoutez pas la voix!

4

Le chevalier change souvent  
De couleur et de contenance:  
Dans son bizarre changement,  
Reconnaissons notre inconstance:  
A tous moments, sans le scavoir,  
Nous passons tous du blanc au noir.

5

Le Roi fait un pas chaque fois,  
Jamais il n'en fait davantage.  
Pour notre bonheur tous les Rois  
Devraient suivre un pareil usage.  
Quand on gouverne les Etats,  
On doit s'avancer pas à pas.

LE JEU DES ÉCHECS AU CANADA

6

Vous avez pris un de mes pions,  
Et moi je vais prendre un des vôtres.  
Tout ce qu'aux autres nous faisons,  
Nous devons l'attendre des autres :  
Quand pièce à quelqu'un l'on fera,  
Pièce pour pièce il nous jouera.

7

Je ne sais pour quelle raison  
Le Roi n'est pas avec la Reine,  
Tandis qu'il garde la maison  
Madame court la prétentaine...  
ECHEC ET MAT !... il doit souffrir ;  
Pourquoi laissez sexe courrir ?

\* \* \*

Pour sûr, les lecteurs de la *Gazette littéraire* auraient mieux goûté ces vers que la prose du sieur Valentin Jautard. Mais là n'est pas la question. Passons plutôt au dix-neuvième siècle pour ajouter deux notes !

La première est extraite du *Bulletin* de 1902, p. 151. On y voit que le fameux peintre Louis Dulongpré venu demeurer à Montréal après 1784 et qui mourut à St-Hyacinthe en 1843, était un fervent adepte du jeu des échecs. Son adversaire favori n'était autre que le notaire Joseph Papineau, père du tribun, et c'est entre 1787 et 1837 que ces dignes amateurs oublièrent leurs travaux sur l'échiquier.

Nous puisons notre dernière anecdote dans les *Souvenirs d'un demi-siècle* de J.-G. Barthe.

“ Lorsque l'honorable J.-R. Vallières quitta Trois-Rivières pour venir siéger à Montréal (1842), il n'était déjà plus que l'ombre de lui-même. Le savant magistrat était devenu tellement affecté de faiblesse et de maux de jambes que pendant un temps il fallut le porter sur le banc judiciaire parce qu'elles lui refusaient le service, ce qui fut l'occasion pour son ami Heney de lui faire un compliment fort flatteur. Ils faisaient presque tous les jours leur partie d'échecs vers la même heure. M. Heney était venu un peu plus tôt cette dernière fois et M. Vallières semblait se faire quelque peu désirer. Mme Vallières était allée le presser un peu et lui

passer une robe de chambre en le grondant de sa paresse. Il entra dans ce déshabillé au petit salon où se faisait d'ordinaire leur partie et s'excusa de son mieux auprès de son vieil ami, en imputant toute la faute à ses jambes qui avaient presque refusé de le porter ce matin-là, ce qui l'avait retenu au lit.

Mon cher, repartit ce dernier, vous êtes comme la statue de Nabuchodonosor qui avait les pieds d'argile et la tête d'or.

Ce fut peut-être, dit-on, la seule fois que M. Vallières resta à court, mais il ne put reconnaître que par un sourire combien il était flatté du tour heureux que M. Heney avait donné en excuse de sa paresse apparente."

E.-Z. MASSICOTTE

## LE PEINTRE DULONGPRE

Trois fois déjà, il a été question du peintre Dulongpré dans le *Bulletin* (vol. VIII, pp. 119 et 150 : vol. XXIII, p. 191) mais il reste encore des renseignements à glaner sur ce personnage qui occupera une place dans l'histoire de la peinture au Canada.

Tout d'abord, notons que c'est le 5 de février 1787 que Louis Dulongpré se marie, à Notre-Dame de Montréal. Dans l'acte de mariage, l'officiant, l'abbé Dézery, relate que l'époux est fils de feu Louis Dulongpré, négociant, et de Marie-Jeanne Duguay ; qu'il a 28 ans (ce qui le ferait naître en 1759) et qu'il est originaire de la paroisse de Saint-Marcel, diocèse de Paris. Ceci ne concorde pas avec la notice parue dans le *Bulletin* de 1902, p. 119, où l'on écrit que Dulongpré naquit dans la paroisse de Saint-Denis de Paris en 1754. Il n'aurait donc eu que 84 ans, au lieu de 89 ans, à son décès survenu en 1843.

L'épouse s'appelait Marguerite Campaux et n'avait que dix-huit ans. Les anciens racontent qu'elle était si jolie que son mari reproduisit ses traits dans plusieurs de ses tableaux religieux. Aussi, disait-on plaisamment de madame Dulongpré qu'elle avait son portrait dans toutes les églises.

La maison du peintre, à Montréal, s'élevait sur le côté est de la rue Saint-André (autrefois Campeau), entre l'avenue Viger et la rue Lagau-chetière. Cette maison attirait l'attention parce qu'elle différait des autres en ce que le rez-de-chaussé qui servait d'atelier avait une hauteur peu ordinaire. On comprend que les tableaux religieux que l'on commandait au sieur Dulongpré avaient souvent de grandes dimensions et qu'il lui fallait un atelier très spacieux.

E. Z. M.

## LES DU PLESSIS

Dans les premiers temps de la colonie, on voit figurer au cours des événements, parfois, une mention d'un du Plessis-Bochart, ailleurs, d'un du Plessis-Kerbodot, ou encore Guillemot-du-Plessis, et même rien que du Plessis. Veut-on parler d'une ou de plusieurs personnes avec tous ces noms diversifiés ?

Nous avons lu aussi que ce sieur du Plessis était parent des du Plessis-Richelieu, famille du fameux cardinal, mais on n'indique pas à quel degré.

Toutes ces choses ne laissent pas que de nous intriguer et afin d'en avoir le cœur satisfait là-dessus, nous préparâmes une série de questions pour le *Bulletin de Recherches Historiques* lorsque le volume V des *Mélanges Historiques* de M. Sulte nous arriva. Dans les premières pages nous y trouvâmes un article intitulé : *Les deux Duplessis*, qui semble être une réponse à ce que nous désirions savoir. On nous y apprend que ces noms précités s'appliquent à deux officiers, mais ce qu'on en donne de leur origine en France, ou de leur parenté, n'est pas exact. L'article de M. Sulte et nos notes permettent d'établir l'identité de ces deux personnages qui figurent dans l'Histoire du Canada, de 1632 à 1652.

Le sieur du Plessis qui accompagna M. de Caen en 1632, c'est du Plessis-Bochart. Ce mot n'est qu'un surnom. Le nom de *famille*, le réel, après tout, et qu'il importe de connaître, c'est : CHARLES, sieur du Plessis-Bochart !

Pour trouver le lien de parenté entre lui et les du Plessis-Richelieu, nous avons examiné soigneusement la généalogie de ces derniers. La seigneurie du Plessis, sise au Poitou, était tenue à foi et hommage de l'évêque de Poitiers, à cause de la baronnie et châtellenie d'Angle, dont elle est éloignée de trois lieues.

François de la Porte (né à Parthenay, Poitou) s'est marié deux fois. Il épousa d'abord, en 1548, Claude Bochart, fille d'Antoine Bochart, seigneur de Farinwilliers. Cette union dura environ dix ans. Il n'eut qu'une fille de ce mariage : Suzanne qui devint la femme de François (III) du Plessis. Ce sont les père et mère du célèbre cardinal de Richelieu. Voici la liste de leurs enfants. On n'y verra pas de du Plessis-Bochart, pas plus qu'il n'y a des du Plessis dans la famille des Bochart.

I. Henri du Plessis, tué en duel en 1619, par le marquis de Thémisnes. Femme : Marguerite Guyot de Charmeaux. Pas d'enfants.

II. Alphonse-Louis du Plessis, nommé à l'évêché de Luçon; archevêque d'Aix et de Lyon; cardinal et grand-aumônier de France, etc. s: à Lyon, 1653.

III. Armand-Jean du Plessis; cardinal-duc de Richelieu.

IV. Françoise du Plessis, m : 1o à Jean de Beauvau, seigneur de Pimpeau; 2o à René de Vignerot, seigneur de Pont-Courlay.

V. Nicole du Plessis, femme d'Urbain de Maillé, marquis de Brezé.

Cela finit la branche de Richelieu.

Dans la généalogie des Bochart (*Dictionnaire de LaChesnaye-Desbois*) nous constatons que la seconde femme de François de la Porte (1559) était la fille de la cousine germaine de Suzanne. Elle avait nom Madeleine CHARLES, fille de Nicolas CHARLES, seigneur du Plessis-Picquet et de Jeanne Bochart, cette dernière fille de Jean (II) Bochart de Champigny, ancêtre de l'intendant du Canada. C'est le petit-fils de Nicolas, qui accole au nom de la seigneurie de du-Plessis celui de sa grand'mère, et qui passe au Canada.

La parenté de du Plessis-Bochart avec le célèbre cardinal est du côté des deux grand'mères, qui étaient cousines. Le nom de du Plessis a été porté par les deux familles avec cette différence que pour les Richelieu c'est leur nom en propre, et pour les du Plessis-Bochart, c'est un surnom. Après cela, le renvoi à la page 28 du numéro V des *Mélanges Historiques*, doit être révisé, car on y lit: — "Notons que, de 1686 à 1702, nous avons eu au pays un intendant du nom de Jean Bochart, qui n'a rien à voir avec du Plessis-Bochart."

Que l'on nous permette en même temps une autre rectification au bas de la page 11 des *Mélanges*. Les du Plessis-Richelieu et les de la Porte étaient du Poitou, mais non les Bochart qui tirent leur origine du Velzai, en Bourgogne.

\* \* \*

Maintenant, passons à l'autre du Plessis, appelé Kerbodot et GUILLEMOT. Ici, le nom de la famille est GUILLEMOT. C'est une maison de Bretagne. Les GUILLEMOT possédèrent dix-sept seigneuries ou fiefs, et selon la mode du temps ils se distinguaient entre eux par le port d'un nom de terre ajouté au nom familial. Ils sont d'ancienne extraction, dans l'évêché de Saint-Brieuc, et leur noblesse remonte à 1376.

Les GUILLEMOT, sieurs du Plessis, possédaient évidemment quelque petit fief du nom de Kerbodot, puisqu'il a été uni au nom de du Plessis, mais il ne paraît pas dans la liste des seigneuries leur appartenant. Je n'ai pas non plus rencontré ce nom dans aucun armorial breton.

REGIS ROY

## LA CHANSON DES FRÈRES DU CANADA

M. Fauteux, de la bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal, m'a signalé une chanson dédiée à la société des *Frères du Canada* dont j'ai dit quelques mots dans le *Bulletin* de 1917, p. 219. Les vers de cette chanson sont pauvres et mal ajustés, l'auteur n'a pas daté sa pièce et ne l'a pas signée ; n'importe, c'est un document historique qui pourra être utilisé et j'en ai pris copie.

### REFRAIN :

Vivons, aimons, chérissons la Concorde,  
Chantons l'amour qui nous a réunis.  
Dans nos plaisirs, évitons la discorde  
Soyons toujours d'un seul et même avis.  
Vivons, aimons, chérissons la Concorde  
Chantons l'amour qui nous a réunis.

### 1

Par des égards, que chacun se prévienne,  
Soyons polis, complaisans sans fadeur.  
S'il se glissait entre nous quelque haine,  
De la chasser, engageons notre honneur.

(Refrain)

### 2

Que la vertu jamais de nous s'écarte  
Enchaînons-la dans un juste milieu.  
Nourissons-nous d'une joie délicate  
Qu'aucun excès n'avilisse nos jeux.

(Refrain)

### 3

Point de pédant, maudissons cette race,  
Redoutons-la, autant que le poison.  
Elle décide toujours avec audace,  
Et bien souvent, sans rime ni raison.

(Refrain)

4

Dans nos plaisirs qu'aucune inquiétude  
Ne porte obstacle à nos amusements.  
Ayons pour nous cette aimable habitude  
De n'afficher que le consentement.

(Refrain)

5

Par des bienfaits, signalons notre gloire,  
Soyons vertueux, à la mort, à la vie !  
Que tous nos noms, au temple de mémoire,  
A l'univers puissent porter envie.

(Refrain)

6

Que nos promesses ne soient point de chimère  
Appliquons-nous tous à les maintenir.  
Que notre amour soit ardent et sincère  
N'en oublions jamais le souvenir.

(Refrain)

7

Sur les débris du plus grand des naufrages,  
Dans le néant, dit-on, tout tombera,  
Consolons-nous en attendant l'orage  
Et dans le temps se sauve qui pourra.

(Refrain)

Le couplet final, sinon les autres, pourrait bien donner raison à ceux qui soutiennent que quelques Frères du Canada n'étaient pas d'une orthodoxie exagérée.

E.-Z. MASSICOTTE

## LA PLANTATION DU MAI DANS LE BON VIEUX TEMPS

C'était une coutume jolie et fort ancienne que celle de la plantation du *mai*, dans nos campagnes, mais ni son âge ni son agrément ne l'ont empêché de tomber dans l'oubli. Tout lasse et tout passe ici-bas : l'évolution poursuit son oeuvre. Il reste aux chercheurs de compiler dans des publications spéciales les documents qui aideront, un jour ou l'autre, à ressusciter par l'écriture ou par l'image les choses disparues.

L'occasion s'en présentant, rappelons que pour nos pères le premier jour du mois de mai marquait autre chose que la date du déménagement ou de la fête des socialistes, des communistes, des anarchistes et autres *istes*.

A l'approche de ce jour, nos pères songeaient plutôt au *mai* majestueux qu'ils allaient élever devant l'église, devant le presbytère, devant le manoir seigneurial ou devant la demeure du capitaine de milice de la paroisse.

D'avance aussi, ils escomptaient les joies et les *douceurs* que leur procurerait la cérémonie de la plantation, car celle-ci se terminait par un fricot ou des libations qui mettaient tout le monde en gaieté.

Le *Bulletin* a déjà publié (1905, p. 158) un extrait des mémoires de Nicolas-Gaspard Boisseau qui renseigne bien sur les diverses phases de la cérémonie du mai ; ajoutons à ce morceau substantiel quelques notes qui aideront à faire voir la plantation du mai sous divers aspects.

\* \* \*

Le mai fut-il planté dans toutes les paroisses ou dans toutes les seigneuries, sans exception ? Evidemment non.

Un passage de l'*Histoire de la colonie* (II, 224), de l'abbé Faillon, pourrait nous laisser croire que les sauvages rendirent cet honneur à M. de Maisonneuve, au moins en 1654 ou 1655, cependant le fait n'est pas certain.

Aucun document nous indique que des plantations de mai eurent lieu en face de la résidence des seigneurs de Montréal. La coutume paraît donc ne pas avoir été observée en notre ville.

Par contre, elle le fut à Varennes et le R. P. Louis Lalande nous en informe dans son excellente *Histoire de Boucherville*.

Elle dut l'être également à Verchères, car dans ses contrats de concessions, dame Marie Perrot, veuve de François Jarret de Verchères, faisait insérer la clause suivante : "De plus, le preneur (c'est-à-dire le concessionnaire) sera tenu d'ayder tous les ans à perpétuité, à planter un may au premier jour de may, audevant la porte de la maison seigneuriale dudit Verchères comme les habitants de lad. seigneurie sont obligés de faire à peyne d'un escu d'amende..."

Cette seigneuresse, on le voit, avait trouvé un moyen efficace de maintenir chez les censitaires un zèle qui ne fut pas toujours et partout digne des plus grands éloges.

A preuve, la protestation indignée que le seigneur de Berthier fait consigner par son notaire le premier mai 1793 :

"L'an mil sept cent quatre vingt treize, le premier jour de Mai, à la requête de l'honorable James Cuthbert Ecuier, seigneur de Berthier et autres lieux; Je notaire de la province résident audit Berthier dans le comté de Warwick soussigné, et témoins ci-après nommés, étant présent ce jourd'hui anniversaire pour planter le Mai conformément aux obligations des tenanciers dudit Seigneur; et le tour de planter ledit May au Manoir seigneurial étant au Capitaine Joseph Roch, de la côte du St. Esprit pour le faire planter ce jourd'hui suivant la coutume usitée en cette province et autorisé par les anciennes loix et confirmée en dernier par Acte de parlement de la Grande Bretagne; et ledit Capitaine Joseph Roch ayant entrepris de se soustraire à cette coutume, en manquant ce jourd'hui au devoir qu'il est tenu de remplir et par ce moyen traçant le chemin aux habitans dont le procédé pouroit devenir dangereux par la suite; J'ai en conséquence à la requête susdite notifié ouvertement en plein champ en présence de toute l'Assemblée d'habitans pour assister à la cérémonie du May, que ledit Seigneur James Cuthbert Ecuier protestait et proteste solennellement contre ledit Josph Roch, Capitaine des Milices en la Côte du St. Esprit, et contre ses adhérens pour sa négligence de paroitre, refus de rendre sur les lieux et faire planter le May ce jourd'hui ainsi qu'il était obligé, par convention entre cinq Capitaines de ladite Seigneurie au mépris de toutes loix et coutumes usitée en cette province à cet égard, et pour tous fraix dommages et torts qui pourra en résulter, et pour tout ce qui peut et doit se protester en pareil cas.

“Ce fait et protesté au Manoir Seigneurial près de la place du May et encore en la présence des Srs Daniel Loson et Alexandre Fraser, témoins à ce requis et ont signé avec nous, lecture faite.

“Daniel Loson — Alex. Fraser — F. Joran, N.P.”

La grève contre la plantation du mai !

Voilà bien ce que nous apprend cet acte.

C'est le seul cas que nous avons remarqué dans nos archives. Il ne doit pas être unique., l'exemple a pu être suivi, mais peut-on dire que le capitaine Joseph Roch, du Saint-Esprit, a porté le premier coup mortel à la gracieuse coutume dont nous venons de vous entretenir ?

E.-Z. MASSICOTTE

---

## JOCELYN WALLER

---

Quelqu'un a demandé dans le *Bulletin* de mars 1918 p. 78, des renseignements sur Jocelyn Waller. Personne n'ayant répondu, j'offre le peu que je possède.

Ce journaliste estimé des Canadiens français est mort à Montréal le 2 décembre 1828, âgé de 55 ans et il fut inhumé le 4 du même mois, suivant son acte de sépulture inscrit dans le registre de la *Christ Church*. A l'époque de son décès, M. Waller était rédacteur du *Canadian Spectator* qu'il avait fondé.

On relèvera un autre détail sur ce journaliste dans le contrat de location de l'imprimerie du *Spectator* par Dominique Bernard à Ludger Duvernay, le 18 janvier 1827. J'ai donné la substance de ce bail dans le *Bulletin* de janvier 1920, pp. 23 et 24. M. Waller laissa un profond souvenir et des regrets sincères. On en a cette preuve qu'au premier banquet de la Société Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, le 24 juin 1834, les patriotes portèrent, à la mémoire du défunt un toast qui fut bu *en silence*, disent les journaux du temps.

Son fils, le docteur Waller, raconte M. Barthe, dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle* (p. 386), après avoir “erré sur le pavé, fut nommé traducteur de la Chambre d'assemblée.”

E.-Z. M.

## L'ENGAGEMENT D'UN CHIRURGIEN POUR L'OUEST AU DIX-HUITIEME SIECLE

Le hasard nous fait trouver un contrat d'engagement que pourra utiliser l'historien de la médecine en la Nouvelle-France, car ce document donne une idée des conventions arrêtées, autrefois, entre les traiteurs et les hommes de l'art.

\* \* \*

Le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay ne mentionne pas Charles Doullon Desmarest, chirurgien, mais nous avons sur lui quelques renseignements que nous ajouterons ci-après.

Quant à M. de la Corne, ce doit être Louis de Chapt, écuyer, sieur de la Corne, né à Montréal en 1696 qui épousa Elisabeth de Ramezay et mourut dans sa seigneurie de Terrebonne, en 1762.

\* \* \*

23 JUIN 1753

Fut présent Sr. Charles Doullon Desmarests chirurgien demeurant à la Pointe Claire en cette Isle, étant ce jour en cette ville lequel s'est obligé et s'oblige envers Mre Louis De Chapt chevalier de la Corne Capitaine d'infanterie chevalier de l'ordre militaire de St Louis ce présent et acceptant pour a sa première requisiton se transporter avec lui jusqu'au poste de la mer de Ouest (1) hyvrner aud. lieu pendant trois hyvers et descendre en l'année mil sept cens cinquante-six par les convois ordinaires et pendant tout ledt. tems exercer aud. poste et sesd. dependances sa profession de chirurgien; soigner; et traiter panser et médicamenter tant les engagés dud. Sr de la Corne que les sauvages, pourquoy led. Sr La Corne promet de lui fournir les remèdes et médicaments qu'il a pour joindre à ceux que led. Sr. Doullon Desmarests fournit, lequel d. Sr Desmarests promet en outre de tenir en ordre autant que faire se pourra

(1) Ces mots sont difficiles à déchiffrer. Ils signifient peut-être le lac Supérieur, car on sait que M. de la Corne avait alors des intérêts dans les postes du lac de la Pluie et du lac des Bois., non loin du lac Supérieur.

tous les comptes, mémoires, factures et autres Ecrits généralement quelconques dud. S. La Corne et de faire tout ce qui dependra de lui pour le bien et avantage dud. Sieur, auquel il sera tenu d'obéir et a faire tout ce qui lui sera commandé de licite et honnête et tout ce qu'un bon et fidel commis peut faire lequel d. Sr Doullon mond. sieur La Corne promet et s'oblige de nourrir loger et chauffer tant en montant qu'en descendant, et étant aud. poste à son pot ordinaire, et de lui payer a son retour en cette ville pour tout ses appointements gages et salaires aud. voyage la somme de douze cent quatre vingt dix livres en monnaie ayant cours en ce pays, étant convenu entre lesd. parties que tous les castors et pelleteries qu'il retirera des pansements, soins et médicaments qu'il aurait faits seront partagés par Egalle moitié, laquelle moitié, afférente au Sr. Doullon, il laissera aud. S. La Corne qui lui en tiendra compte sur le pied que vaudront les pelleteries à Michilimakinak, car ainsy etc promettant etc. obligeant etc. fait et passé à Montréal, étude de Danré, l'un des notaires soussignés l'an mil sept cents cinquante trois le deuxième jour de juin après-midi, et ont les parties signé, lecture faite.

(Signé) Le Chev. De La Corne

" Doulon Desmarest

\* " \* Bouron .

" Danré De Blanzv

(Au verso)

Et le quatorze juin de relevée, mil sept cens cinquante trois, pardt. Les No'res Royaux susd. Et soussignés sont comparus led. Mre. Louis de Chap, chevalier de la Corne et Sr. Charles Doullon Desmarest nommés et qualifiés en Lacte des autres parts Lesquelles se sont volontairement désisté et par ces présentes se désistent de l'acte de conventions de autres parts, consentants respectivement, qu'iceluy demeure nul, comme non fait ni avenu sans aucun dépens, dommages et intérêts de part et d'autre Et la led. Sr de la Corne remis aud. Doulon l'expéd'on dud acte, promet, etc fait et passé aud. Montréal, les jours et an susd. Et ont signé Lecture faite.

Doullon Desmarest

(Aucune autre signature).

\* \* \*

Charles Doullon Desmarests avait plus d'une corde à son arc! Le 20

LE BULLETIN des RECHERCHES

février 1753, une commission de notaire lui avait été accordée et son étude était installée à la Pointe-Claire où sans doute il exerçait ses deux professions.

Le 2 juin 1753, il est à Montréal pour s'engager à M. de la Corne; le lendemain, il retourne dans sa paroisse et rédige des actes.

Que se passe-t-il alors? Sans doute, il songe à la vie dans les postes lointains, il en cause et il se ravise, puisque le 14 juin notre chirurgien-tabellion revient à Montréal pour résilier son contrat.

Ensuite, le sieur Desmarest continue d'instrumenter à la Pointe-Claire. Puis, après le 22 avril 1754, on perd sa trace.

Est-il, cette fois, parti pour l'ouest? Ce serait bien possible.

E.-Z. MASSICOTTE

A PROPOS DE LUTINS

A la page 78, année 1899, du *Bulletin*, M. Sylva Clapin nous donne une définition du *lutin* et il termine ainsi: "Pour éloigner le lutin des écuries, il fallait tracer une grande croix sur les portes et c'est ce qui se fait encore aujourd'hui, parmi les Acadiens et les riverains du bas Saint-Laurent."

Dans la région de Montréal comme dans celle des Trois-Rivières on employait un autre moyen.

M. Napoléon Saint-Armand, septuagénaire de Sainte-Geneviève de Batiscan, me l'a enseigné, au mois d'août 1919:

"Pour se débarrasser du lutin, dit-il, les anciens plaçaient un demi-minot de cendre derrière la porte de l'écurie. Quand le lutin entraît il renversait le sceau! Il lui fallait alors ramasser la cendre grain à grain, jusqu'au dernier, car il devait éviter de laisser trace de son passage. La besogne était longue, il n'avait plus le temps de s'occuper des chevaux, aussi ne revenait-il pas, ou rarement, dans un endroit où on l'avait attrapé de la sorte." Dans la région de Montréal, nos pères remplaçaient la cendre par de la graine de mil et l'effet était le même.

E.-Z. M.

## M. de BEAUSSIER de L'ISLE

Louis-Joseph de Beaussier de l'Isle, chevalier de St-Louis et chef d'Escadre des armées navales, qui naquit à Toulon, l'an 1700, s'est trouvé un peu mêlé à l'histoire des derniers jours de Louisbourg. Aimant la mer, il entra dans la marine de très bonne heure. En 1722, il fut nommé enseigne, promu lieutenant en 1729, et reçut le grade de capitaine en 1749. Le roi lui accorda la croix de St-Louis l'année suivante.

En 1755, il faisait partie de l'escadre de Dubois de la Mothe pour ravitailler le Canada. Au début du printemps de 1756, M. de Beaussier dirige trois vaisseaux et trois frégates, partant de Brest, et ayant à bord, Montcalm, ses officiers, et les régiments de la Sarre et de Royal-Roussillon. Il échappa aux Anglais qui croisaient à l'entrée du golfe et près de l'île du Cap Breton, et jeta l'ancre devant Québec au commencement de mai. En retournant, il dépose à Louisbourg l'argent qu'il avait à y remettre, puis il appareille et entre en chasse contre l'Anglais. Son navire, le HEROS devance les deux autres vaisseaux qui l'accompagnent, et, il livre seul le combat à deux forts bâtiments ennemis. Le vent tombe et les deux consorts français ne peuvent lui venir en aide. M. de Beaussier lutte avec ardeur et l'ennemi trouvant un adversaire trop vaillant abandonne la partie et se sauve. Rentré à Louisbourg, le brave capitaine compta ses pertes : 48 tués et 48 blessés. Lui-même, il reçut une blessure à la jambe. Il sortit du port le 13 août et arriva au Port-Louis le 6 septembre avec huit prises et quatre cents prisonniers.

En récompense de ses services le roi le gratifia d'une pension de mille livres.

En 1757, il croisa d'abord dans la Manche avec une escadre, puis fut envoyé avec quatre vaisseaux et une frégate au secours de Louisbourg. Après une traversée de quatorze jours il entrevoit les côtes de l'île Royale, passe à travers l'escadre anglaise qui lui barrait la route et pénétra dans le port. La chute de cette place entraîna la perte de son escadre, brûlée pendant le siège.

Après cela, il eut le commandement des Iles-sous-le-Vent, et de St-Domingue.

Il épousa, en 1757, Melle Louise Jouenne de Losriesre.

Le rang de chef d'escadre qui lui fut conféré en 1764, lui vint un an avant sa mort, en France.

MM. de Beaussier de l'Isle blasonnaient : *D'azur, à trois coquilles d'or.*

REGIS ROY